



CIVAM du Finistère
4 rue Saint Michel
29190 Brasparts
Tél. 02 98 81 43 94
civam29@orange.fr
N° Organisme de formation: 53 29 08765 29

Contexte :

De nombreux paysans et paysannes se regroupent pour vendre leur production en vente directe : il s'agit des points de ventes collectifs. Ces points de vente considérés comme des extensions des fermes relèvent de lois fiscales différentes de celles du commerce. Pourtant, ces lieux de ventes collectifs (magasins de producteurs, marché de pleins vents...) sont contraints à de nombreuses réglementations fiscales.

Il s'agit d'appréhender ces règles fiscales au mieux afin de les mettre en application dans les structures.

Objectifs opérationnels :

- Appréhender les différentes réglementations fiscales liées aux collectifs de vente directe : TVA, CFE...
- Savoir identifier quelle législation est en lien avec son statut.

Intervenante :

Aurore Guillaume, Experte comptable à l'Afocg atlantique.

Fiscalité et vente directe : quelle réglementation ? Quelle application ?

Programme : Apports théoriques

- > Identifier la fiscalité adaptée aux magasins de producteurs.
- > Identifier les liens entre la fiscalité des fermes et celle des magasins.
- > Mettre en application la fiscalité sur son magasin.

Modalités pédagogiques et techniques :

Format : en présentiel

Techniques d'animation : Apports théoriques, exercices pratiques, travaux de groupe

Outils pédagogiques : Apports de ressources et échanges sur les pratiques.

Moyens matériels : Paper Board

Modalités d'évaluation : Satisfaction des participants
Bilan autour des points retenus au cours de la formation

Lundi 19 septembre 2022

Durée et horaires : 7h00 de 9h30 à 17h30.

Lieu : A définir selon les participants

Public et Pré-requis : agriculteurs et agricultrices

Matériel nécessaire : note

Modalités financières* :

Frais de participation (hors hébergement et restauration) :

Possibilité de prise en charge par VIVEA

Frais annexes :

Modalités d'inscription : Inscription auprès de Isaure Saulay, civam29@orange.fr ou 02 98 81 43 94

Date limite d'inscription : Lundi 5 septembre 2022

Modalités complémentaires pour valider l'inscription :

Modalités de paiement et attestation :

Accessibilité handicap : Si besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée, nous contacter : civam29@orange.fr

**En cas de désistement sans motif impérieux, 10 jours avant la formation, nous vous demanderons le paiement de la formation au prix réel pour ne pas mettre en péril la formation.*